

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 décembre 2021 à 20 h

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 puis 9 (arrivée de Christophe Cirette à 21h30)

Absents : 3 puis 2 Votants : 10 puis 11

Procurations : 2

Date de convocation : 29 novembre 2021

Présents : Annie BORDAS, Marc CLERIN, Christophe CIRETTE (arrivée à 20h10), Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents (excusés) : Michel DONDA - Valérie LAUROT

Procurations : de Valérie LAUROT à Jacqueline DUPENLOUP - de Michel DONDA à Julie HENRY

Secrétaire de séance : Jean-Luc Pluyaud

.....

1- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre

Le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants avec une correction : l'exercice du droit de préemption sur la parcelle G 1442 a été voté par 8 pour et 2 abstentions (et non à l'unanimité).

2- Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des 10 votants

VALIDE l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2022, selon les montants ci-après

Budget principal

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2021	Autorisation d'engagement 2022
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	35 000.00 €	8 750.00 €
Chapitre 20 – Imm. Incorpor.	38 500.00 €	9 625.00 €
Chapitre 21 – Imm. Corporelles	654 638.99 €	139 650.00 €
Chapitre 23 – Imm. En cours	10 000.00 €	2 500.00 €

Budget commerce multi-services

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2021	Autorisation d'engagement 2022
Chapitre 21 – Imm. Corporelles	15 160.00 €	3 790.00 €
<u>Budget chaufferie bois</u>		
Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2021	Autorisation d'engagement 2022
Chapitre 21 – Imm. Corporelles	95 500.00 €	16 500.00 €

3- Déclarations d'Intention d'Aliéner

• Madame le Maire rappelle la délibération 2021-11-05 /71 par laquelle le Conseil Municipal dans sa séance du 5 novembre 2021 avait décidé l'exercice du droit de préemption sur la parcelle G 1442, lieu-dit Derrière l'Eglise, d'une superficie de 216 m2, pour le motif qu'elle est classée en emplacement réservé au PLU actuel adopté en 2004.

M. Vernhes Sébastien, acquéreur potentiel de cette parcelle, a déposé un recours gracieux afin que la position du Conseil Municipal soit révisée.

Le Conseil Municipal

- Considérant que la parcelle E 1442 a été classée dans le PLU 2004 en emplacement réservé destiné à l'agrandissement du cimetière
- Considérant que cet agrandissement a été réalisé sans que la parcelle n'ait été utile

ACCEPTTE le recours gracieux de M. Sébastien Vernhes contre la délibération 2021-11-05/71

VALIDE le retrait de l'exercice du droit de préemption sur la parcelle G 1442 par 7 voix contre la préemption et 3 abstentions

Par ailleurs, M. Vernhes Sébastien interroge le Conseil Municipal sur la parcelle G 1500, qui a une petite partie de sa surface classée elle aussi en emplacement réservé.

Le Conseil Municipal

- Considérant que la petite partie de la parcelle G 1500 classée en emplacement réservé était destinée à la création d'une route de désenclavement du hameau du Mollard
- Considérant que cette route n'a pas été créée et ne le sera pas avant adoption du nouveau PLU actuellement à l'étude

VALIDE le non exercice de ce droit sur la parcelle G 1500 par 5 voix contre la préemption, 3 pour et 2 abstentions.

• Le conseil municipal VALIDE

- le non exercice du droit de préemption sur la parcelle G 1300 (vente) à l'unanimité des 10 votants
- le non exercice du droit de préemption sur les parcelles N 24 et N 50 (vente) par 8 voix pour et 2 abstentions

4- Dossier Micro-Centrale sur le torrent du Merlet

Ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur dans l'attente du rapport du Commissaire enquêteur.

5- Décisions Modificatives Budgétaires

Afin de pouvoir prendre en charge une dépense plus importante liée aux charges de personnels, il est nécessaire d'abonder le compte 633/12 de 250 € et le 6450/12 de 3250 € pris sur le compte 022/022 des dépenses imprévues pour un total de 3 500 €.

6- Compte-rendu de diverses réunions :

- commission urbanisme : la commission de conseillers municipaux réunie avec le cabinet EPODE travaille à la révision du PLU afin de le mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Maurienne qui prend en compte les récentes lois votées en matière d'urbanisme. Les premières séances de travail portent sur l'évolution démographique, les caractéristiques de l'habitat, les recherches de foncier disponible prenant en compte la réalité des réseaux de voirie, d'eau et d'assainissement : l'objectif est de répondre à l'orientation fixée par le SCOT en termes d'extension de l'habitat de la façon la plus efficace possible. Pour les 10 années à venir, le SCOT contingente les constructions urbaines dans la commune de St Alban des Villards à 0.8 ha dont 0.6 en extension (à l'extérieur de l'enveloppe urbaine, c'est-à-dire des îlots de bâtis existants.).

- conseils communautaires : Madame le Maire pointe quelques sujets qui ont été traités en conseil communautaire :

- La perspective d'aménagement de l'ancienne gendarmerie de la Chambre qui pourrait voir naître une maison de santé ainsi que des logements pour seniors autonomes et personnes handicapées
- Le débat sur la réduction nocturne de l'éclairage public, qui mérite consultation des habitants et sans doute décisions adaptées selon les secteurs de la commune
- La mise en place de panneaux « réseau pouce » dans les communes de vallées, qui favorise le covoiturage avec application informatique de mise en lien conducteurs – passagers : le conseil municipal souhaite que la commune de St Alban puisse bénéficier de ce dispositif

- commission sentiers

Le SIVAV va renouveler l'appel d'offres pour l'entretien des sentiers (actuellement confié à l'entreprise Ambrosetto) des 10 communes qui le constituent. Un point a donc été fait sur les besoins existants : il conviendrait d'ajouter à ce qui est actuellement pratiqué sous maîtrise d'œuvre SIVAV l'entretien entre les Granges et la Croix du Balai et celui du sentier des Jovières ; il faut aussi travailler à la mise en valeur des sentiers de grande proximité qui avaient été définis avec l'Office du Tourisme (de la Pierre à Bon Mollard, du Chef – lieu aux Moulins...) et reprendre en 2022 l'entretien du sentier qui va de la Croix du Triandou aux chalets du Bachu (réfléchir à une éventuelle modification de tracé en 2023).

- comité consultatif travaux

Ce comité a travaillé sur le programme 2022 d'entretien de la voirie

Mais en préalable, information sur des demandes de particuliers en attente d'aménagements pour permettre ou faciliter l'accès à leur parcelle résidentielle :

- Famille Bernard (bas du Frêne)
- Famille Richaud (Bessay)
- Famille Depré (Bessay)

Madame le Maire rappelle que la desserte du bas et du haut de presque tous les hameaux pose de nombreux problèmes ; il faut ajouter à la liste ci-dessus d'autres habitations mal ou pas du tout desservies par la voirie communale, même si leurs habitants n'ont pas formulé de demandes :

- au Frêne (Famille Larroudé, maisons inaccessibles en voiture en toute saison)
- au Mollard (voie communale très étroite)
- au Premier-Villard (lieu-dit Le Vachet sans aucun déneigement hivernal, lieu-dit le Mollaret sans accès voiture en hiver, maisons Perfetti et Roche Cl desservies par chemin privé...)
- au chef-lieu (chemin du Balai) ...

Le conseil Municipal devra proposer des suites à donner : refus, aménagements, travaux à prévoir, gestion foncière...

Ces situations devront aussi être prises en compte dans les orientations du futur PLU .

En 2022, en ce qui concerne les voies structurantes, la commission souhaite traiter prioritairement la remise en état de la route du Planchamp. La remise en état de cette voie pourrait se faire sur 2 ou 3 ans pour répartir la charge financière et permettre le traitement d'autres urgences de voirie. Nécessités : faire établir un relevé de géomètre qui permettra de statuer sur l'emprise exacte de la voie, traiter les écoulements d'eau pluviale avec des solutions à adapter en fonction des diverses configurations sur le terrain, élargir la voie en partie haute à 4,5m de large.

7- Etude de faisabilité abri-refuge Combe du Merlet

L'étude de faisabilité du cabinet Oléon a été présentée la veille aux conseillers Municipaux disponibles. L'estimation provisoire de l'investissement nécessaire pour ce bâti (130 450 € HT) est jugée trop onéreuse par le Conseil Municipal. Sa fonction et son mode de gestion restent à mieux déterminer et pour ce faire, le Conseil Municipal souhaite rencontrer des communes ayant l'expérience de structures d'altitude.

8- Régie de recettes communale

Par délibération du 7 avril 2021 une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des prestations de photocopies et frais de petits fonctionnement avait été créée par le Conseil Municipal des Saint-Alban-des-Villards. Madame le Maire expose que le fonctionnement de la régie entraîne plus de dépenses en termes de temps de gestion qu'elle n'encaisse de recettes. Pour ce qui concerne les dépenses, les petits frais de fonctionnement sont bien pris en charge par l'ouverture de comptes dans les commerces mauriennais (dont l'épicerie de Saint-Colomban-des-Villards) et la carte « pro » auprès des services postaux. Madame le Maire informe que l'avance de 800 € faite par la perception à la Régie communale a été intégralement reversée à la perception. A l'unanimité des 11 votants (arrivée de Christophe Cirette à 21h30) , le Conseil Municipal VALIDE la clôture de la régie communale d'avances et de recettes pour frais de petits fonctionnements et photocopies

9- Point déneigement

La tournée de déneigement sera revue afin de tenir compte des différences d'enneigement selon l'altitude des hameaux et la position des voies structurantes.

10 – Point sur le diagnostic agricole.

Les éleveurs ont tenu une réunion technique de travail avec la Chambre d'agriculture et la Société d'Economie Alpêtre en novembre. Une séance de travail des élus des deux communes est programmée le 17 décembre.

11- Questions diverses

Noël des enfants : 10 décembre 17h30, la situation sanitaire ne permet toujours pas hélas d'y associer les personnes âgées de la commune, mais les enfants de l'école intercommunale participent cette année encore au colis de Noël des Aînés par leurs dessins et récits...

Fibre optique : lecture est faite par Jacqueline Dupenloup d'une lettre d'Hervé Gaymard, président du Conseil Départemental de la Savoie, qui informe que la société XP fibre, chargée de déployer la fibre optique dans toutes les communes de Savoie hors Chambéry Aix et Albertville ne respecte pas ses engagements et que l'ARCEP a été saisie pour contraindre XP fibre à tenir les délais prévus, sous peine de pénalités significatives (pouvant s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros).

Ecole intercommunale de la vallée des Villards: la question de la transformation du poste d'animatrice scolaires, actuellement en CDD, en poste permanent de la fonction publique administrativement porté par la commune de St Alban est à étudier en accord avec la commune de St Colombar, une révision de la convention qui lie les deux communes pour la gestion de l'école primaire étant nécessaire

Vœux de la municipalité. Si la situation sanitaire le permet, ils seraient présentés à la population le samedi 29 janvier à 11h.

St Alban des Villards, le 3 décembre 2021,
La Maire